

Décharge 2013: Agence ferroviaire européenne (ERA)

2014/2111(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence ferroviaire européenne (ERA) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1671 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence ferroviaire européenne pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence ferroviaire européenne sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier regrette que l'Agence possède 2 sites d'exploitation (Lille et Valenciennes) ce qui expose l'Agence à des coûts supplémentaires. Il demande dès lors que l'Agence ait **un siège unique** dans un lieu facilement accessible par les transports publics.